

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 24/04/2023 Date de révision: 24/04/2023 Remplace la version de: 05/05/2022 Version: 10.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange Nom commercial : Hyfloc FIC850

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Aide lors du processus de diverses applications industrielles

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DERYPOL, S.A HQ: Manufacturing: C/Plató, n 6, Entlo, 5 C/Cal Gabatx, s/n

08021 Barcelona (Spain) 08520 Les Franqueses del Vallès (Spain)

Tel. +34 93 238 9090 Tel. +34 93 8496188 regulatory@derypol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +34 93 849 6188

9:00-13:00 h 15:00-17:00 h (GMT + 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélanges/Substances: FDS UE > 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH)

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : En cas de fuite, le contact de l'eau et du produit peut donner lieu à des surfaces très

glissantes.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques : Copolymère cationique d'acrylamide dans une émulsion à base d'hydrocarbures.

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes <2%. aromatique substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (ES); substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CE: 920-107-4 N° REACH: 01-2119453414- 43	15 – 50	Asp. Tox. 1, H304
Isotridécanol, éthoxylé	N° CAS: 69011-36-5 N° CE: 500-241-6	< 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général :	Se montrer prudent; il peut y avoir des fuites de produit. Consulter la fiche de données de
	sécurité au préalable et agir en conséquence. Ne réaliser aucune action qui implique un

risque sans la formation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle nécessaire, en fonction des circonstances sur le lieu d'intervention.

Premiers soins après inhalation : Sortir à l'extérieur et se coucher sur le côté, jusqu'à sentir une amélioration. Si la difficulté respiratoire persiste, consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Essayer d'éliminer la plus grande quantité de produit avec du papier absorbant, puis rincer à grande eau. En cas d'irritation, et si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

Laver rapidement et avec précaution, avec de l'eau propre pendant au moins 15 minutes.

Bouger le globe oculaire en écartant bien les paupières. Consulter un médecin. Le lieu de

travail doit obligatoirement disposer de douches oculaires (rince œil) d'urgence.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Aucun effet aigu n'est prévu, mis à part une réaction allergique de l'individu à certains

ingrédients du produit.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Légère irritation de la zone exposée plusieurs fois.

Symptômes/effets après contact oculaire : Les symptômes peuvent être les suivants : sensation de brûlure, rougeurs, larmoiements.

Symptômes/effets après ingestion : Peut irriter l'appareil digestif.

Symptômes/effets après administration : Voies d'exposition possibles: peau et yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement. N'importe quel ingrédient en grande proportion selon le critère établi dans le Règlement 1272/2008 est mentionné dans le paragraphe 3.2 de cette fiche de données de sécurité. Consulter un médecin de toute urgence.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

intraveineuse

Moyens d'extinction appropriés : Eau. eau pulvérisée, poudre, mousse (dioxyde de carbone (CO2)).

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Refroidir les emballages exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Éviter l'exposition aux fumées et aux vapeurs issues du réchauffement ou de la combustion du produit.

Produits de décomposition dangereux en cas
d'incendie

Ils peuvent libérer des gaz dangereux, à savoir: oxydes de carbone (COX) et d'azote (NOx).
Sur la combustion des vapeurs d'une atmosphère déficiente en oxygène peut être généré cyanure d'hydrogène et l'acide chlorhydrique.

24/04/2023 (Date de révision) FR (français) 2/12

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie

Mesures de précaution contre l'incendie Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

: En cas d'incendie: obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

: Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement

résistant.

Autres informations : Les fuites donnent lieu à des surfaces extrêmement glissantes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Ne pas marcher sur la fuite et éviter tout contact avec l'eau. Au contact de l'eau, la surface affectée deviendra extrêmement glissante.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection Procédures d'urgence

: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

: Restreindre l'accès à la zone de façon appropriée jusqu'à l'achèvement des opérations de nettoyage. Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la section 8. Stopper ou réduire les fuites, à condition que cette opération ne présente aucun danger. Dans la mesure du possible, aérer la zone où s'est produit la fuite. Confier les tâches de nettoyage à du personnel qualifié. Ne pas toucher le matériel qui s'est répandu. Disposer d'un équipement d'urgence à portée de main (en cas d'incendie, fuite, etc.).

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Utiliser un équipement de protection individuelle. Éloigner les personnes qui ne sont pas équipées d'une protection. Une fuite du produit implique un risque de glissade. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs ou le nuage pulvérisé. Équipement de protection individuelle, voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol, des cours d'eau et des égouts. En cas de contamination, signaler immédiatement l'incident aux autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: En cas de fuite de petite dimension, absorber le produit avec du matériel absorbant et le ramasser à la pelle. Puis achever le nettoyage de la zone concernée avec une grande quantité d'eau à pression. Dans le cas de fuites importantes, il est recommandé d'isoler la zone avec du matériel absorbant et de ramasser la plus grande quantité possible de produit en le pompant dans des récipients adaptés. Puis nettoyer la zone concernée avec une grande quantité d'eau à pression.

6.4. Référence à d'autres rubriques

La section 8 contient des informations relatives aux équipements de protection individuelle les plus appropriés. La section 13 contient des informations relatives à la gestion des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Eviter le contact avec la peau et les yeux. Manipuler le produit dans les zones, les conditions et avec les équipements adéquats. Prévoir l'éventualité qu'il se produise une fuite et prendre les mesures préventives opportunes, telles que : disposer de matériel absorbant à proximité, établir les conditions de travail (disposition de circuits de transvasement, position des valves, dégager la zone de travail, etc.), pour éviter de contaminer les collecteurs, les cours d'eau ou le sol en cas de fuite.

Température de manipulation

Mesures d'hygiène

: 5 - 30 °C

 Appliquer les normes habituelles de bonnes pratiques et d'hygiène lors de la manipulation de produits chimiques.

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Éviter les températures extrêmes (inférieures à « Température minimale » et supérieures à « Température maximale »). Conserver le récipient à l'abri et bien fermé, aux températures établies (voir « Rang de température recommandé »). En cas de longues périodes de stockage à basses températures (voir « Rang critique de températures »), l'émulsion du produit peut se dégrader. Si cela se produit, il est recommandé d'agiter le produit et de le transporter dans une zone plus chaude.
Conditions de stockage	: Stocker le produit dans un endroit bien aéré et frais, à l'abri des sources de chaleur ou du gel, dans des récipients fermés conformes aux normes de sécurité. Appliquer les normes de stockage.
Produits incompatibles	: Agent oxydant. Comme norme générale, il est recommandé d'éviter le contact avec les réactifs chimiques forts, tels que : acides et bases fortes, agents oxydants et réducteurs forts.
Température de stockage	: 5 – 35 °C

: Protéger contre le gel. Protéger du rayonnement solaire. Tenir à l'écart de sources

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour tous les usages connus jusqu'à présent, les recommandations de manipulation et de stockage sont celles indiquées dans les paragraphes secondaires antérieurs.

d'ignition.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Chaleur et sources d'ignition

8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Hydrocarbures, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes <2%. aromatique		
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)		
IOEL TWA 1200 mg/m³		
Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle		
VLA-ED (OEL TWA) [1] 200 mg/m³		
VLA-EC (OEL STEL) 10 mg/m³		

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Hyfloc FIC850		
DNEL/DMEL (informations complémentaires)		
Indications complémentaires Pas de données disponibles		
PNEC (informations complémentaires)		
Indications complémentaires Pas de données disponibles		

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire			
Type Champ d'application Caractéristiques Norme			
Lunettes de sécurité			EN 166

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un tablier ou une combinaison imperméable, en fonction de la durée de la manipulation et des risques de contact avec le produit ou de l'exposition aux dissolutions. Chaussures de sécurité

Protection des mains:

Porter des gants en latex ou en caoutchouc naturel. Gants de protection en PVC. Gants en caoutchouc nitrile

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter des vêtements de travail « standard »

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Inutile en conditions normales d'utilisation et avec une bonne ventilation générale. Le cas échéant, porter un masque facial homologué, doté d'un filtre E2-P3. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter les fuites et les filtrations dans le sol. Éviter la contamination des cours d'eau et le déversement du produit dans les réseaux d'égouts.

Contrôle de l'exposition du consommateur:

Se laver les mains et n'importe quelle zone du corps exposées au produit avant de boire, manger, aller aux toilettes et à la fin de la journée de travail. Retirer les vêtements tâchés et les laver avant de les remettre.

Autres informations

Il est recommandé de toujours placer une douche et une douche oculaire (rince œil) dans la zone de manipulation du produit. Les travailleurs doivent être conscients de leur exposition aux produits utilisés sur leur lieu de travail, et ils doivent agir de forme responsable, pour éviter de contaminer d'autres zones. Ils doivent essayer d'adopter de bonnes habitudes en matière d'hygiène et consulter le responsable de l'entreprise en cas de doute ou pour se faire aider.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Couleur : Pas disponible

Apparence : Liquide blanchâtre opaque.

Masse moléculaire : Poids moléculaire important.

Odeur : Odeur à hydrocarbure.

Seuil olfactif : Pas disponible
Point de fusion : < 5 °C
Point de congélation : Pas disponible
Point d'ébullition : > 100 °C
Inflammabilité : Pas disponible
Propriétés explosives : Aucun effet n'est prévu.

Limites d'explosivité : Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE) : Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE) : Pas disponible
Point d'éclair : Non inflammable.
Température d'auto-inflammation : Pas disponible

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Température de décomposition : > 150 °C

pH : Ne s'applique pas Viscosité, cinématique : > 20,5 mm²/s (40 °C) Viscosité, dynamique : 500 – 2500 cP

Solubilité : Soluble dans l'eau. La concentration de la solution est limitée par la viscosité qui se

développe.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible 2,3 kPa (20 °C) Pression de vapeur Pression de vapeur à 50 °C Pas disponible Masse volumique 1 - 1,2 g/cm³ Densité relative Pas disponible Densité relative de vapeur à 20 °C 0,804 (20 °C) : Non applicable Taille d'une particule : Non applicable Distribution granulométrique : Non applicable Forme de particule Ratio d'aspect d'une particule : Non applicable État d'agrégation des particules : Non applicable État d'agglomération des particules : Non applicable Surface spécifique d'une particule : Non applicable Empoussiérage des particules : Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit ne est pas une réactivité dangereuse se il est utilisé selon les instructions pour le stockage et la manipulation de cette fiche de données de sécurité.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les oxydants forts peuvent provoquer des réactions exothermiques.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre le gel, la chaleur et la lumière du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Acides forts. Bases fortes. Comme norme générale, il est recommandé d'éviter le contact avec les réactifs chimiques forts, tels que : acides et bases fortes, agents oxydants et réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun dans des conditions normales de stockage et d'utilisation. Les produits susceptibles de présenter une décomposition thermique (en cas d'incendie) sont indiqués dans le paragraphe 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (Inhalation) : Le produit ne devrait pas être toxique par inhalation.

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Hyfloc FIC850			
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (valeur estimée)		
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg (valeur estimée)		
Hydrocarbures, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes <2%. aromatique			
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (OCDE 401)		
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg (OCDE 402)		
CL50 Inhalation - Rat	> 4,951 mg/l/4h (OCDE 403)		
Isotridécanol, éthoxylé (69011-36-5)			
DL50 orale rat	500 – 2000 mg/kg		
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg		
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non irritant pour la peau		
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	pH: Ne s'applique pas : Non irritant. (OECD-Méthode 437) pH: Ne s'applique pas		
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non sensibilisant.		
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non mutagène.		
Cancérogénicité	: Non cancérigène.		
Toxicité pour la reproduction	: If ne est pas toxique pour la reproduction		
Hydrocarbures, C12-C15, n-alkanes, isoalka	anes <2%. aromatique		
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	300 mg/kg (OCDE 421)		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Pas d'effet connu.		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Pas d'effet connu.		
Danger par aspiration	: En raison de sa viscosité, ce produit ne présente aucun danger lorsqu'il est aspiré. Aucun danger pour la respiration n'est prévu dans des conditions normales d'utilisation.		
Hyfloc FIC850			

Viscosité, cinématique > 20,5 mm²/s (40 °C)

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien

: Aucune donnée disponible

11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

: Les voies d'exposition les plus probables sont par contact cutané et/ou oculaire,Aucun effet d'aucune sorte dérivé de l'exposition au produit n'est connu,Aucun symptôme n'est prévu si le produit est manipulé correctement,D'après notre expérience et d'après l'information dont nous disposons, le produit ne présente aucun danger pour la santé s'il est manipulé correctement, en respectant les recommandations fournies.

Autres informations

: Aucune augmentation des dangers associés à chacun des ingrédients n'est attendue comme résultat du mélange avec les autres composants.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

(aiguë)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

(chronique)

: Non classé

: Aucune donnée disponible.

24/04/2023 (Date de révision) FR (français) 7/12

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

conforme au Réglement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Réglement (UE) 2020/878			
Indications complémentaires :	: Aux doses habituelles de travail, aucun effet néfaste pour les microorganismes du traitement biologique des stations d'épuration n'est attendu.		
Hyfloc FIC850			
CL50 - Poisson [1]	10 – 100 mg/l (valeur estimée)		
CE50 - Crustacés [1]	10 – 100 mg/l (valeur estimée)		
CE50 72h - Algues [1]	Le test d'inhibition des algues n'est pas approprié. Les caractéristiques floculantes du produit interfèrent directement, en annulant les résultats.		
Hydrocarbures, C12-C15, n-alkanes, isoalkan	es <2%. aromatique		
CL50 - Poisson [1]	> 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss, OECD 203)		
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l (Daphnia magna, OECD 202)		
CE50 72h - Algues [1]	> 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapiata, OECD 201 method)		
NOEC chronique poisson	> 1000 mg/l (Oncorhyncus mykiss, 28 d)		
NOEC chronique crustacé	> 1000 mg/l (Daphnia magna, 21 d)		
NOEC chronique algues	> 1000 mg/l (Tetrahymena pyriformis, 48 h)		
Isotridécanol, éthoxylé (69011-36-5)			
CL50 - Poisson [1]	1 – 10 mg/l (OECD 203 method)		
CE50 - Crustacés [1]	1 – 10 mg/l (OECD 202 method)		
CE50 72h - Algues [1]	1 – 10 mg/l (méthode OCDE 201)		
ErC50 algues	1 – 10 mg/l (OECD 201 method)		
NOEC (chronique)	> 1 mg/l (méthode OCDE 202)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Hyfloc FIC850			
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. Les produits d'hydrolyse ne sont pas néfastes pour les organismes aquatiques.		
Biodégradation	> 70 % (pH > 6, 28 d)		
Hydrocarbures, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes <2%. aromatique			
Persistance et dégradabilité Le produit est difficilement biodégradable. Le produit ne s'hydrolyse pas.			
Isotridécanol, éthoxylé (69011-36-5)			
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable. Le produit ne s'hydrolyse pas.		
Biodégradation	> 60 % (méthode OCDE 301B)		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Hyfloc FIC850		
Potentiel de bioaccumulation Aucun produit ne est prévu de bioaccumulation.		
Hydrocarbures, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes <2%. aromatique		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 3 – 6		
Isotridécanol, éthoxylé (69011-36-5)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	> 3	

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

12.4. Mobilité dans le sol

Hyfloc FIC850		
Ecologie - sol Pas de données disponibles.		
Isotridécanol, éthoxylé (69011-36-5)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	> 5000	

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien

: Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Rien à mentionner.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

: Si le produit doit être traité comme un déchet, l'utilisateur final devra le faire conformément aux réglementations européennes, nationales et locales applicables. Pour son élimination, utiliser uniquement des transporteurs et des centres de gestion agréés. Les récipients peuvent être réutilisés à condition que l'opération de nettoyage soit correcte. Le client est entièrement responsable de cette opération. L'utilisateur doit tenir compte de l'existence d'éventuelles réglementations nationales et locales à ce sujet.

Indications complémentaires

: Appliquer les mêmes précautions pendant la manipulation du déchet que celles recommandées dans les paragraphes 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

 N° ONU (ADR)
 : Non applicable

 N° ONU (IMDG)
 : Non applicable

 N° ONU (IATA)
 : Non applicable

 N° ONU (ADN)
 : Non applicable

 N° ONU (RID)
 : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH ≥ 0,1 % / SCL

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

BImSchV)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen SZW-lijst van mutagene stoffen

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

 $giftige\ stoffen-Borstvoeding$

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling

: Aucun des composants n'est listé: Aucun des composants n'est listé

: Aucun des composants n'est listé

: Aucun des composants n'est listé

: Aucun des composants n'est listé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) - remarque	Ajouté	
	Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	
	Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	
	Toxicité aiguë (Inhalation) - remarque	Ajouté	
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - remarque	Ajouté	
	Format FDS UE	Ajouté	
	Danger par aspiration - remarque	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
	Date d'émission	Modifié	
4.3	Autre avis médical ou traitement	Modifié	
6.1	Procédures d'urgence	Modifié	
7.2	Produits incompatibles	Modifié	
7.2	Chaleur et sources d'ignition	Modifié	
8.1	DNEL/DMEL (informations complémentaires)	Ajouté	
8.1	PNEC (informations complémentaires)	Ajouté	
8.2	Protection des voies respiratoires	Modifié	
9.1	Propriétés explosives	Ajouté	
9.1	рН	Modifié	
9.1	Masse volumique	Modifié	
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Modifié	
11.1	DL50 orale rat	Modifié	
12.1	CL50 poisson 1	Modifié	
12.1	CE50 Daphnie 1	Modifié	

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
16	Autres informations	Ajouté	

Autres informations

: La dernière version de la fiche de données de sécurité de ce produit peut être obtenue par le lien https://www.derypol.com/en/technical-documentation/.

Texte intégral des phrases H et EUH		
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	
H302	Nocif en cas d'ingestion.	
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.	
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.	

Fiche de données de sécurité valable pour les

: DE;DK;ES;FI;FR;IT;NL;PL;PT;GB;RU;SE

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.